



Port de Saint-Malo



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET Cellule C2 – Pôle technique Duguay Trouin AMI 2022.12

Edeis Ports de Saint-Malo et Cancale, concessionnaire du port, informe les opérateurs portuaires de la disponibilité d'une cellule technique au pôle technique Duguay Trouin. Il est proposé de conclure une convention d'occupation temporaire pour cette cellule, à compter du mois de novembre 2022.

En application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, Edeis Ports de Saint-Malo et Cancale publie cet appel à manifestation d'intérêt pour susciter des candidatures, mettre en œuvre la procédure de sélection, puis procéder à la délivrance du titre d'occupation.

Référence	Cellule C2	
Type de bien	Cellule technique – Atelier – Réparation navale	
Localisation	Pôle technique Duguay Trouin – quai de Terre-Neuve	
Dimensions de la cellule Surface totale : 196,10 m²	Rez-de-chaussée : <ul style="list-style-type: none">- Longueur : 14,30 ml ;- Largeur : 10,16 ml ;- Surface : 145,30 m²- Hauteur sous poutre : 7 m	Atelier, WC
	Etage aménagé : <ul style="list-style-type: none">- Longueur : 10,16 ml- Largeur : 5 ml- Surface : 50,80 m²	Espace bureaux
Ouvertures	Porte coulissante translucide : <ul style="list-style-type: none">- Hauteur : 4 m- Largeur : 4 m + Une porte accès piéton	
Finitions	Sol : <ul style="list-style-type: none">- Béton peint Murs : <ul style="list-style-type: none">- Bardage métallique sur isolant- Plinthe béton peint	
Amiante	NON	
Stationnement	NON sauf demande complémentaire	

Les conditions de mises à disposition seront les suivantes :

Début de la convention	Novembre 2022
Nature du titre	Convention d'occupation temporaire en droit simple
Durée	6 ans
Redevance annuelle	Au minimum, basée sur la grille tarifaire 2022 : 50,10€ HT /m ² /an, soit 9 819,60€ HT pour 196,10 m ² la première année.
Conditions d'occupation	<p>Le bien est remis en l'état à l'occupant. Celui-ci est tenu de réaliser à sa charge tous les travaux d'entretiens et petites réparations de la cellule. Les aménagements nécessaires à son activité sont à la charge exclusive de l'occupant.</p> <p>Seules les grosses réparations qui seraient celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières seront à la charge de EDEIS Ports de Saint-Malo et Cancale (conformément à l'article 606 du code civil).</p>

Pour candidater, le candidat remettra un dossier comprenant une présentation de l'entreprise et une présentation de l'activité projetée sur l'emprise proposée, ainsi que tous les éléments nécessaires à l'évaluation des critères mentionnés ci-dessous. L'absence d'éléments dans le dossier permettant d'apprécier l'un des critères ou sous-critères empêchera l'attribution des points correspondant. Les éléments de réponses apportés par le candidat retenu dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt pourront être repris sous la forme d'engagements du bénéficiaire dans la convention d'occupation temporaire.

Les projets seront étudiés selon les critères décomposés en sous-critères suivants :

1. ACTIVITE PORTUAIRE (60 points) :

- **Activité de réparation navale et/ou course au large :**
 - o Participation au développement du pôle de course au large prévu par le schéma de développement du port
 - o Activité du secteur réparation navale venant compléter l'offre présente sur le pôle technique
- **Activité justifiant un emplacement sur le port :**
 - o Utilisation des infrastructures et outillages portuaires ;
 - o Liens avec d'autres entreprises installées sur le port

2. CONDITIONS D'EXPLOITATION (20 points) :

- **Entretien du hangar sur la durée de mise à disposition :**
 - o Plan de suivi
 - o Budget alloué
- **Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux liés à l'activité :**
 - o Anticipation et/ou gestion des impacts environnementaux ;
 - o Préconisations de sécurité liées aux équipements et personnels

3. VALEUR AJOUTEE POUR LE TERRITOIRE (20 points) :

- **Niveau d'implantation de l'activité sur le territoire :**
 - o Localisation des clients/partenaires (sur le port, sur le périmètre de St. Malo Agglo, en Bretagne, au niveau national, européen...)
- **Création et/ou consolidation d'emplois directs :**
 - o Nombre d'emplois créés et/ou consolidés sur le site (salariés qui seront directement employés dans la cellule faisant l'objet de cette publicité)

- Les candidats sont également invités à indiquer s'ils souhaitent une **surface de terre-plein** en lien avec l'occupation de la cellule souhaitée et à formuler une **proposition de redevance annuelle**, étant entendu que la proposition ne pourra être inférieure à la base tarifaire indiquée plus haut dans les conditions de mises à disposition.

Date limite de remise des candidatures	Mardi 11 octobre 2022 à 12h00.
Renseignements et dépôt des candidatures	EDEIS Ports de Saint-Malo et Cancale Gare Maritime de la Bourse – Esplanade de la Bourse 35 400 Saint Malo Tel : 02 99 20 51 00 Courriel : contact@saintmalo-cancale.port.bzh
Annexe(s)	Plans et photos
Date de publication	08/09/2022